



Connaître - Protéger - Restaurer - Valoriser - Informer - Sensibiliser



AAPPMA des Monédières

*Réunion de bureau du
27 avril 2015*

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Monédières

Mairie 19800 CORREZE

<http://aappmacorreze.jimdo.com> - aappma.correze@gmail.com



ASSOCIATION AGRÉÉE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE **"La truite des Monédières"**

REUNION DU BUREAU ***Le 27 Avril 2015 à 18H00 à Corrèze***

Le Bureau de l'AAPPMA « La Truite des Monédières » s'est réuni le **27 avril 2015 à 18H00 à Corrèze.**

- *Etaient présents* : M. LAURENT Roland (RL), M. PETITJEAN Stéphane (SP), Mme FERREIRA DE ALMEIDA Sylvie (SFDA),
- *Etait excusé* : M. Christian BRUGNEAUX

Le président Roland Laurent accueille et remercie tous les participants à cette réunion.
Il présente l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

PROTECTION ET CONNAISSANCE DU MILIEU AQUATIQUE

- Pollution d'avril 2015 sur la Montane en aval d'Eyrein
- Pollution d'avril 2015 sur la Corrèze en aval de Rouffiat

DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

VIE DE L'ASSOCIATION

QUESTIONS DIVERSES

M. Petitjean, secrétaire de l'association, est désigné secrétaire de séance pour cette réunion.



PROTECTION ET GESTION DU MILIEU AQUATIQUE






POLLUTION SUR LA MONTANE EN AVAL D'EYREIN

Roland LAURENT informe le bureau qu'une pollution a eu lieu sur la Montane en aval d'Eyrein durant le mois d'avril 2015. Il présente les faits. Des procédures sont en cours.

Conformément à l'article 36 des statuts de l'AAPPMA "La Truite des Monédières", est mis au vote des membres du bureau présents une éventuelle action en justice de l'AAPPMA "La Truite des Monédières" concernant cette pollution sur la Montane.

Le résultat du vote est le suivant :

		
POUR	CONTRE	NSPP
3	0	0

DECISION DU BUREAU :

A l'unanimité des membres présents et conformément à l'article 36 de ses statuts, le bureau décide l'engagement de l'AAPPMA "La Truite des Monédières" pour une action en justice auprès des juridictions compétentes concernant la pollution d'avril 2015 sur la Montane en aval d'Eyrein. Cette décision est notamment prise au regard du préjudice direct et indirect aux intérêts qu'elle a pour objet de défendre.

Pour cette pollution, le bureau mandate le président de l'AAPPMA "La Truite des Monédières", M. Roland LAURENT, pour représenter l'AAPPMA "La Truite des Monédières" en justice et mener toute action nécessaire en ce sens.

Stéphane PETITJEAN, secrétaire de l'AAPPMA "La Truite des Monédières" devra informer les membres du conseil d'administration de cette décision.

**Le Président
de la "Truite des
Monédières"**

**La Trésorière
de la "Truite des
Monédières"**

**Le Secrétaire
de la "Truite des
Monédières"**

M. Roland LAURENT

**Mme Sylvie FERREIRA DE
ALMEIDA**

M. Stéphane PETITJEAN






POLLUTION SUR LA CORREZE EN AVAL DE SARRAN

Roland LAURENT informe le bureau qu'une pollution a eu lieu sur la Corrèze en aval de Sarran durant le mois d'avril 2015. Il présente les faits.

Conformément à l'article 36 des statuts de l'AAPPMA, est mis au vote des membres du bureau présents une éventuelle action en justice de l'AAPPMA des Monédières concernant cette pollution sur la Corrèze.

Le résultat du vote est le suivant :

		
POUR	CONTRE	NSPP
3	0	0

DECISION DU BUREAU :

A l'unanimité des membres présents et conformément à l'article 36 de ses statuts, le bureau décide l'engagement de l'AAPPMA "La Truite des Monédières" pour une action en justice auprès des juridictions compétentes concernant la pollution d'avril 2015 sur la Corrèze en aval de Sarran. Cette décision est notamment prise au regard du préjudice direct et indirect aux intérêts que l'AAPPMA "La Truite des Monédières" a pour objet de défendre.

Pour cette pollution, le bureau mandate le président de l'AAPPMA "La Truite des Monédières", M. Roland LAURENT, pour représenter l'AAPPMA "La Truite des Monédières" en justice et mener toute action nécessaire en ce sens.

Stéphane PETITJEAN, secrétaire de l'AAPPMA "La Truite des Monédières" devra informer les membres du conseil d'administration de cette décision.

**Le Président
de la "Truite des
Monédières"**

**La Trésorière
de la "Truite des
Monédières"**

**Le Secrétaire
de la "Truite des
Monédières"**

M. Roland LAURENT

**Mme Sylvie FERREIRA DE
ALMEIDA**

M. Stéphane PETITJEAN



Nul n'intervenant, la séance est levée à 19H30. Le président remercie chaleureusement toutes les personnes présentes.

Le Président
de « *La Truite des Monédières* »



Roland LAURENT

Le Secrétaire
de « *La Truite des Monédières* »



Stéphane PETITJEAN



Pour plus de renseignements :

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Monédières

Mairie 19800 CORREZE

<http://aappmacorreze.jimdo.com>

aappma.correze@gmail.com